

Chiffres et Statistiques

Les immatriculations de véhicules en PACA
Deuxième trimestre 2021

SERVICE CONNAISSANCE AMÉNAGEMENT DURABLE ET ÉVALUATION
UNITÉ GÉOMATIQUE ET STATISTIQUES



Les immatriculations repartent à la hausse

Avec une hausse significative des ventes de voitures particulières et commerciales (VP), les immatriculations de véhicules neufs augmentent fortement au deuxième trimestre 2021 par rapport au deuxième trimestre 2020 et le début de la crise sanitaire. Toutefois, elles restent en dessous du niveau du deuxième trimestre 2019.

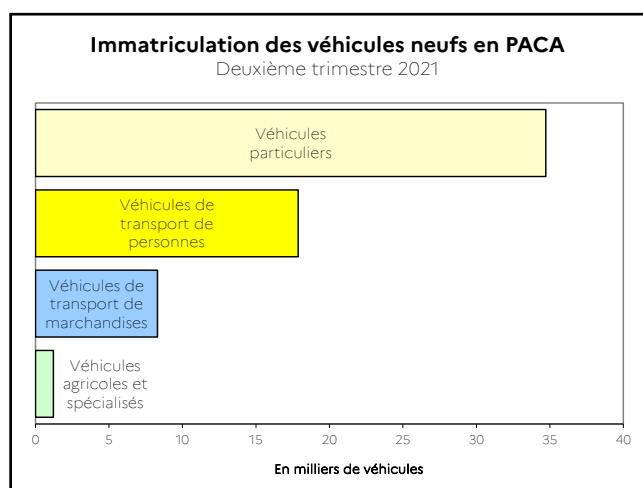
Les véhicules à énergie non fossile, dont les ventes représentent à fin juin 43 % du total, continuent de progresser fortement et, en conséquence, les émissions moyennes de CO₂ des VP ont continué de baisser pour passer, pour la première fois, sous la barre des 100 mg par km à fin juin.

Des ventes de véhicules en nette hausse par rapport à 2020...

Au deuxième trimestre 2021, plus de 62 100 véhicules routiers neufs ont été immatriculés en Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit 34,9 % d'immatriculations de plus qu'au deuxième trimestre 2020.

La hausse concerne toutes les catégories de véhicules. Celle des ventes de voitures particulières et commerciales, qui représentent la plus grande partie des immatriculations (56 %) , est la plus forte en volume.

Il s'agit, en 2021, d'un rattrapage des ventes habituellement réalisées au deuxième trimestre ; le deuxième trimestre 2020 ayant été le plus fortement impacté par les mesures de confinement strict suspendant les activités économiques non essentielles.



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Répartition des immatriculations

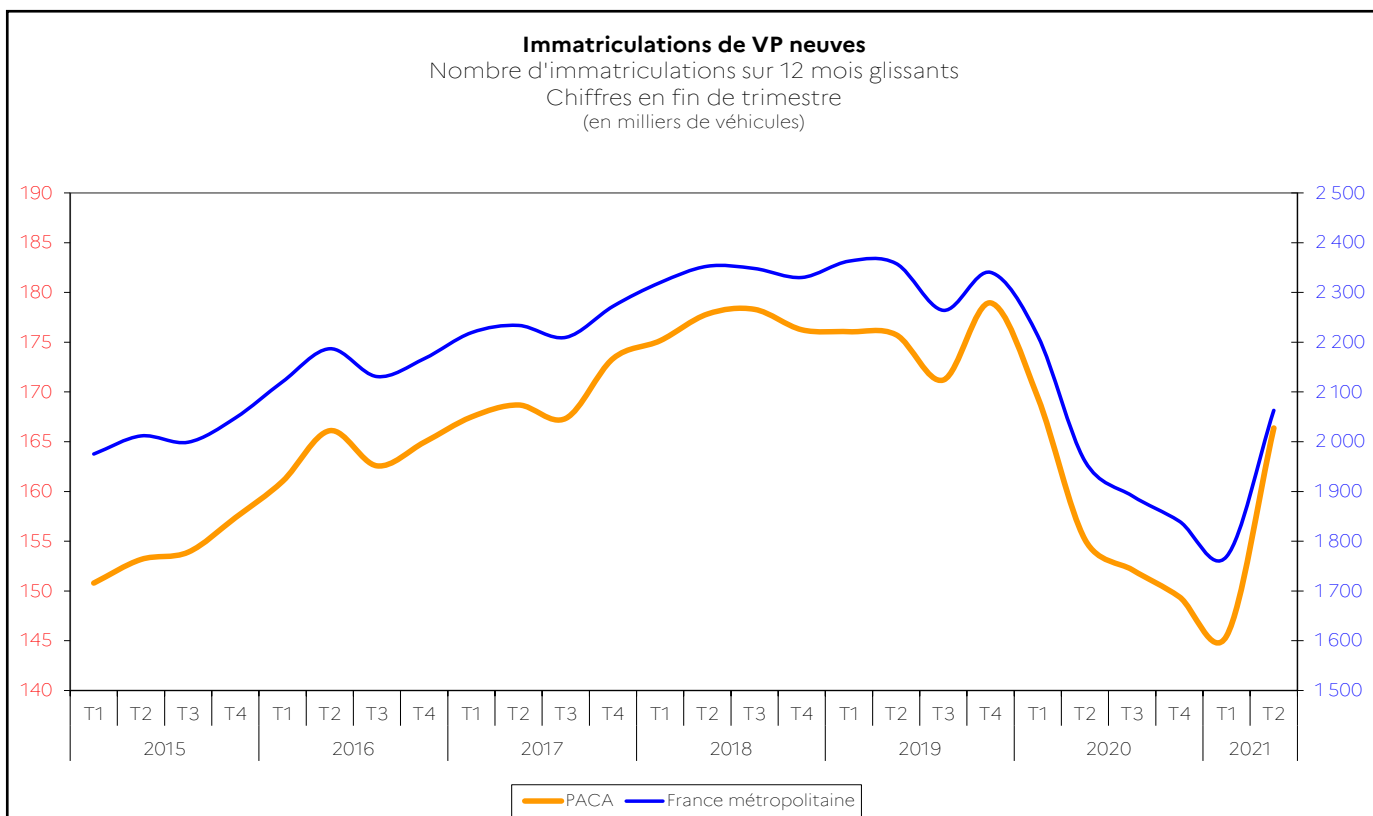
	T2 2021	T2 2020	Variation
Véhicules particuliers	34 727	27 195	27,7%
Véhicules de transport de personnes	17 876	12 622	41,6%
Véhicules de transport de marchandises	8 301	5 361	54,8%
Véhicules agricoles et spécialisés	1 220	888	37,4%
Total	62 124	46 066	34,9%

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

... mais qui ne rattrapent pas encore le niveau d'avant la crise, surtout pour les voitures particulières.

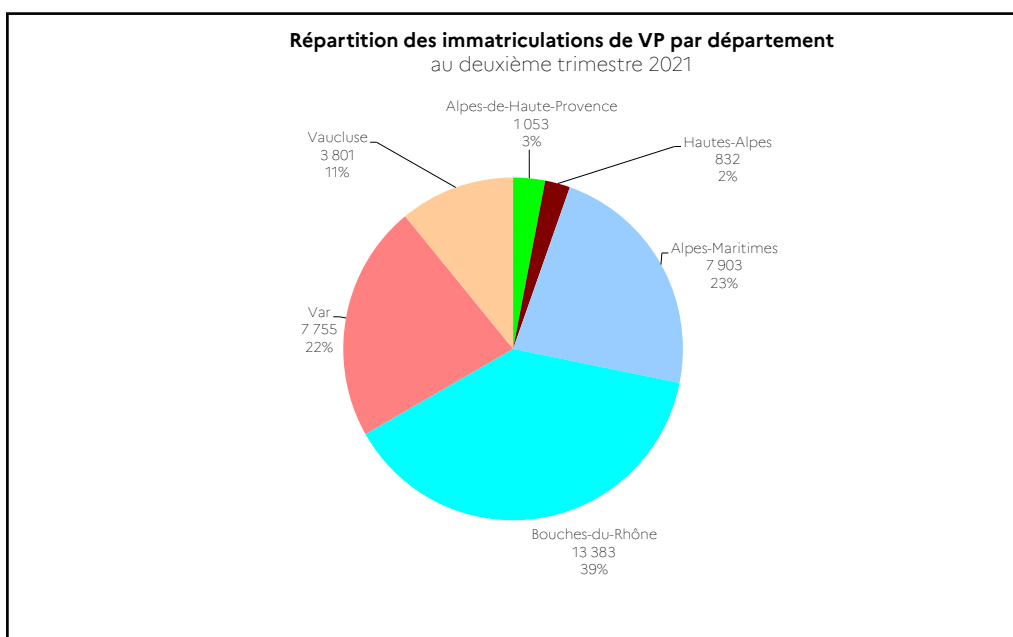
Au deuxième trimestre 2021, 34 727 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans la région, contre 27 195 au deuxième trimestre 2020, soit une hausse de 27,7 %, pour 36,0 % à l'échelon national. Il s'agit naturellement d'un rattrapage, le deuxième trimestre 2020 ayant été très impacté par la crise sanitaire. Pourtant, le niveau des

ventes reste inférieur de 17,6 % à celui du deuxième trimestre 2019 (contre -9,8 % pour l'ensemble des véhicules). En nombre d'immatriculations cumulées sur 12 mois cependant, la reprise apparaît plus dynamique qu'à l'échelon national, comme les chiffres du premier trimestre le laissent penser.



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les Bouches-du-Rhône représentent presque 40 % des ventes, pour 22 % à 23 % dans le Var et les Alpes-Maritimes. Cela respecte les proportions des mois et trimestres précédents.

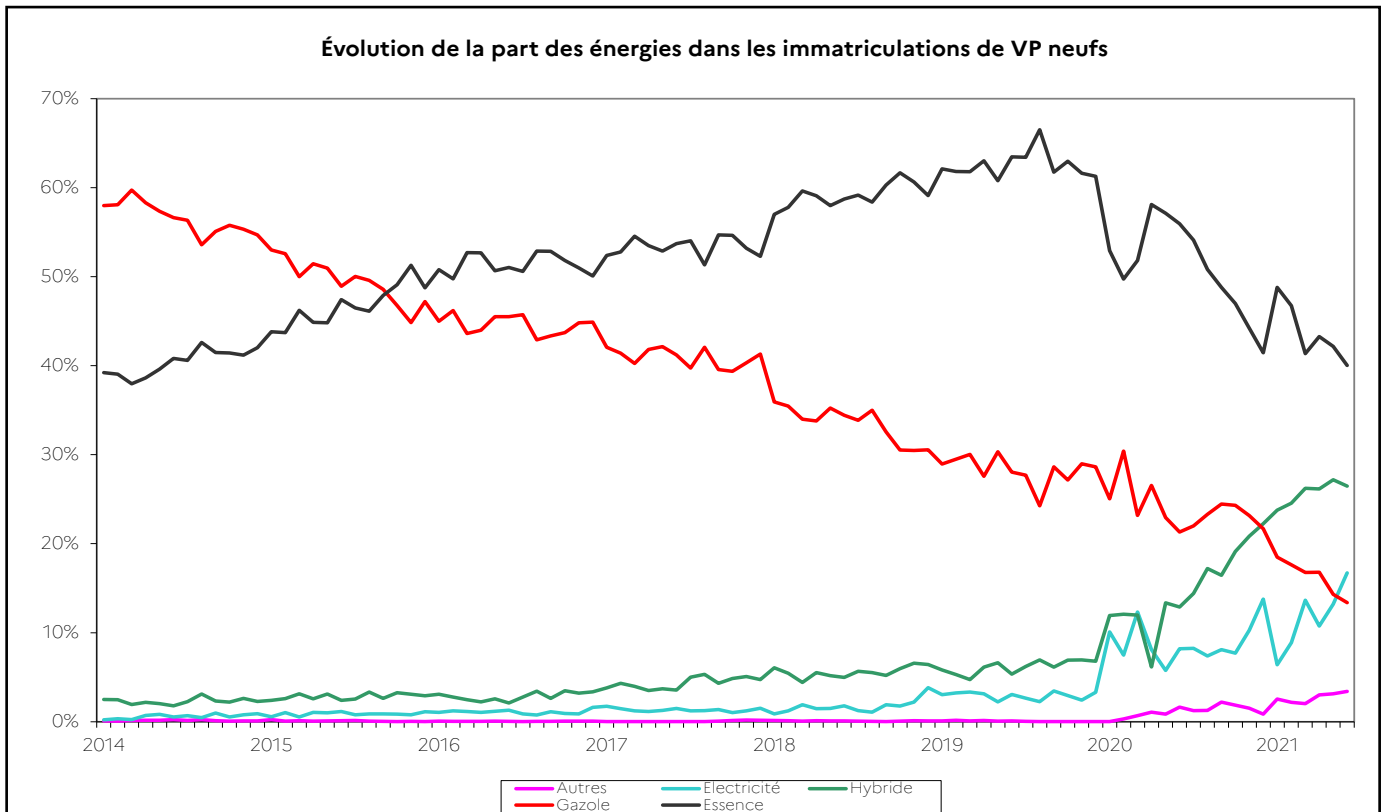


Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions de CO₂ continuent de baisser

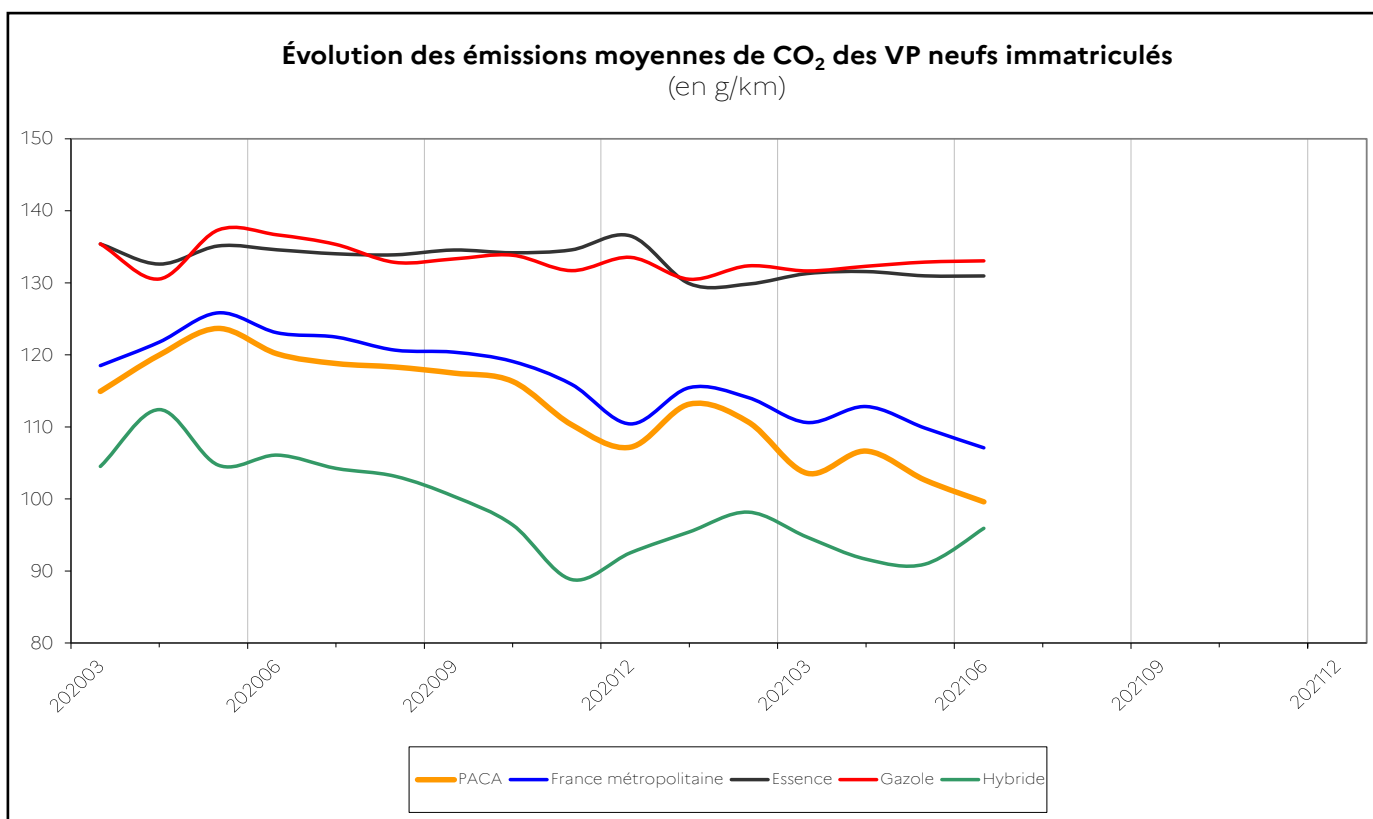
Les ventes de véhicules à énergies non fossiles, favorisées par la nouvelle version de la prime à la conversion, échappent quant à elles aux effets de la crise sanitaire et représentent près de la moitié des ventes en fin de trimestre. Les ventes de véhicules hybrides continuent d'augmenter et leur part atteint 26 % en

fin de trimestre (contre 22 % à fin 2020). Les ventes de véhicules électriques terminent un peu en-deçà de 4 900 pour le trimestre, soit 17 % des ventes à fin juin où, pour la première fois, elles dépassent celles des véhicules diesel (13%).



Suite à la mise en place, au premier mars 2020, de la nouvelle norme WLTP (Worldwide Light vehicle Test Procedure), plus proche des émissions réelles, les émissions conventionnelles moyennes de CO₂ des voitures neuves immatriculées en PACA sont montées jusqu'à 123,68 g/km en mai 2020. Cela reste mieux qu'à l'échelon national (125,84). Depuis, la baisse en tendance se poursuit et les émissions moyennes de PACA descendent un peu en dessous des 100 g/km en juin 2021 (99,60 g/km contre 107,10 à l'échelon national).

Cette baisse est essentiellement due à l'accroissement de la part des véhicules « propres » dans les ventes, les émissions conventionnelles des véhicules Diesel comme à essence ne diminuant que très peu. La variation des émissions des hybrides s'explique essentiellement par un effet de mix entre les hybrides rechargeables et les autres, dont les émissions conventionnelles sont nettement moins élevées.



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

N'hésitez pas à nous faire part de ce que vous pensez de cette publication en remplissant notre [questionnaire](#).

Directrice de publication : Corinne Tourasse
 Responsable de rédaction : Sylvie Fraysse
 Rédaction : Bruno Deruaz

Pour en savoir plus : www.paca.developpement-durable.gouv.fr
www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr

DREAL PACA : 16 rue Antoine Zattara - CS 70248 - 13331 Marseille Cedex 3 - Tel. : 04 88 22 61 00
 Service Connaissance, Aménagement durable et Evaluation (SCADE) / Unité Géomatique et Statistique (UGS)

Définitions

Nombre d'immatriculations sur 12 mois glissants

Présenter les immatriculations de VP sur 12 mois glissant consiste à attribuer à une date donnée une valeur égale à la somme de la période de 12 mois qui se termine au mois de la date. Ainsi, dans la **figure 3**, la valeur du T2 2021 correspond aux 12 mois précédant le 30 juin 2021.

Cette présentation permet d'atténuer les variations saisonnières.

Répartition des immatriculations

Pour simplifier l'analyse, les immatriculations de véhicules ont été regroupées en grands ensembles (les VP comptant pour un seul ensemble). Ces ensembles sont basés sur les catégories de véhicules terrestres à moteur de RS-VERO (voir méthodologie). Les VASP de moins de 3,5 tonnes et les remorques de moins de 6 tonnes ont été intégrés à l'ensemble des véhicules de transport de personnes. Les véhicules utilitaires ont été intégrés à l'ensemble des véhicules de transport de marchandises avec les remorques de plus de 6 tonnes et les semi-remorques.

Méthodologie

Les données présentées ci-dessus sont issues du répertoire statistique des véhicules routiers (RSVERO) qui est une base de données individuelles sur l'ensemble des véhicules routiers à moteur.

Créé par l'arrêté du 25 octobre 2013, il a comme finalité la production de statistiques, d'études ou de rapports d'évaluation des dispositifs de politique publique. Il est alimenté quotidiennement par les données du système décisionnel du système d'immatriculation des véhicules du ministère de l'intérieur (SID-SIV). Il permet de produire des statistiques sur les immatriculations et le parc de véhicules routiers.

Les véhicules présents dans le répertoire sont la quasi-totalité des véhicules terrestres à moteur :

- les véhicules effectuant du transport de personnes : voitures particulières, voitures, motocyclettes (tricycles et quadricycles à moteur compris), cyclomoteurs, autobus et autocars ;
- les véhicules utilitaires : camionnettes, camions, tracteurs routiers, VASP (véhicules automoteurs spécialisés : bennes à ordures ménagères, véhicules pour travaux publics ou industriels, ambulances, camping cars) ;
- les véhicules agricoles (tracteurs agricoles, divers véhicules agricoles) ;
- certains véhicules non motorisés : les remorques ou semi-remorques.

Le répertoire est actualisé quotidiennement avec les opérations envoyées par le ministère de l'Intérieur.

Le calcul des émissions moyennes de CO₂ est fait uniquement sur les véhicules personnels et commerciaux. Il est obtenu en faisant la moyenne des émissions déclarées, lesquelles sont basées sur des tests réalisés en laboratoire et ne reflètent pas fidèlement les conditions de circulation. La nouvelle norme de tests WLTP (Worldwide Light vehicle Test Procedure) a été mise en place au premier mars 2020, faussant la comparaison avec les valeurs antérieures. À compter de 2021, l'évolution des émissions moyennes est présenté à partir du 31 mars 2020. Pour les véhicules n'émettant pas de CO₂, comme les véhicules électriques, cette moyenne est calculée avec une valeur de 0 g/km.

Des sites internet pour en savoir plus...

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html
www.carlabelling.ademe.fr